



# Syndicat National Unitaire

## des INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC

### Section des Alpes de Haute Provence

Appt 202, les Hauts de Clubières, 04600 Saint-Auban  
04 92 62 64 72 fax : 04 92 32 56 33  
snu04@snuipp.fr

## CAPD du 05 février 2016

### Déclaration liminaire

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les inscriptions et les candidatures sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, pour examiner les candidatures à un congé de formation professionnelle ainsi que pour examiner les candidatures au stage CAPA-SH et au départ en formation DEPS concernant l'année scolaire 2016-2017.

Ces divers points à l'ordre du jour sont pour nous l'occasion de plusieurs rappels :

Tout d'abord concernant la formation professionnelle réduite à peau de chagrin depuis plusieurs années. Nous réitérons nos exigences d'une formation continue digne de ce nom. A la fois quantitativement et qualitativement. Le ministère communique sur ses « réformes » mais qui dit réformes dit forcément formation des personnels. Sur quel temps et avec quels moyens ? Celui des animations pédagogiques ? Celles-ci, lorsqu'elles ne sont pas amputées par de multiples autres priorités (réunions de directeurs, liaison avec le collège ...) se réduisent bien souvent à des réunions d'information ou à de la télésurveillance formatrice. Il serait temps de prendre la question à bras le corps et de mettre en place une vraie stratégie, ambitieuse, charpentée, novatrice et concrète tout à la fois.

De plus, en parallèle, des passerelles et des voies de sorties doivent être ménagées pour permettre une réorientation professionnelle aux personnels en manifestant le besoin ou l'urgente nécessité.

Concernant les départs en formation CAPASH, nous vous alertons sur la carence en maîtres G. De plus cinq candidats sont volontaires dans notre département dans différentes spécialisations. Tous devraient pouvoir partir en formation là où sont les besoins. Les départs à la retraite doivent pouvoir être anticipés et pourvus *ab intus* de préférence. Les personnels délégués depuis parfois plusieurs rentrées sur des postes spécialisés doivent légitimement valider leur expérience par une formation qui reconnaisse leurs savoir-faire et leur volontarisme. De même ceux s'étant formés en candidats libres doivent *in fine* obtenir des supports d'affectation en reconnaissance des « services rendus ».

Quinze demandes d'inscription sur la liste d'aptitude à la fonction de direction d'école. Certainement motivées par la formidable simplification des tâches de direction !

Très peu d'avancées en ce domaine malgré une sensible augmentation des temps de décharge que nous saluons tout en considérant que cela était nécessaire et incontournable. Le SNUipp revendique le développement d'une formation spécifique, un allègement de la charge de travail, une poursuite de l'augmentation des temps de décharge, une pérennisation de l'aide administrative. Concernant l'aide administrative, les mesures annoncées lors du récent CTSD par Mr le Secrétaire Général en faveur des écoles à 4 classes vont dans le bon sens.

Nous vous demanderons de prendre en compte l'éclatement géographique de notre département et les problématiques de mobilité pour déterminer le nombre de validations à acter.

Dans les points à l'ordre du jour, nous avons demandé à ce que soit ajoutée une question au sujet des missions des psychologues scolaires. Ceux-ci se voient missionnés en tant qu'évaluateurs des personnels au moment de la reconduction des contrats des AVSi AVSco. A notre sens ces demandes qui leurs sont faites sortent du cadre de leurs missions.

Les délégués du personnel du SNUipp 04 vous remercient pour votre écoute.